



Lettre des services de l'Etat en Saône-et-Loire



Numéro 11 - Janvier 2021



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

La Lettre des services de l'État en Saône-et-Loire

1/

- ▶ Voeux de Julien Charles, préfet de Saône-et-Loire
- ▶ En bref

2/

- ▶ Visite présidentielle

3/

- ▶ Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes

4/

- ▶ Lutte contre les violences intrafamiliales

5/

- ▶ Soutien au Bleuets de France

6/

- ▶ Commission départementale de coopération intercommunale 2020

7/

- ▶ Sécurité publique

8/

- ▶ Consommation

9/

- ▶ Soutien de l'État aux collectivités territoriales

10/

- ▶ Mise en place d'un comité local de cohésion territoriale

11/

- ▶ Festival du boeuf

Lettre des services de l'Etat N°11- Janvier 2021

Directeur de la publication :
Julien CHARLES, préfet de Saône-et-Loire

Comité de rédaction : services de l'Etat

Conception et réalisation : bureau de la communication interministérielle et
de la représentation de l'Etat

Crédit photos : services de l'Etat, Alain Bollery



@Prefet71
www.saone-et-loire.gouv.fr

Mesdames et messieurs,



La page de l'année 2020 se tourne et il est indéniable qu'elle laissera en nous une marque indélébile. Elle aura été difficile et parfois même douloureuse. Mais elle aura aussi montré le meilleur de nous-même. Notre capacité à faire face, tous solidaires pour protéger nos plus fragiles. Tous mobilisés pour répondre à une urgence sanitaire comme nous n'en avons pas connu ce siècle en Europe. Tant de personnes ont formé ensemble une chaîne d'espoir pour soutenir nos soignants et toutes celles et ceux vaillamment engagés contre une maladie dont nous savions si peu alors, et aux nombreuses inconnues encore aujourd'hui.

Le service public a perduré. Nos institutions ont su s'adapter aux nouvelles données et répondre aux enjeux. Il me faut saluer le travail de l'ensemble des agents de service de l'Etat, mobilisés au quotidien auprès des administrés, des foyers et des entreprises, pour accomplir l'intérêt général et diminuer la dureté de la crise. J'ai une pensée particulière en cette fin d'année pour nos sapeurs-pompiers, policiers et gendarmes ainsi que pour les militaires de Sentinelle, une fois de plus mobilisés pour porter secours à ceux dans la détresse et assurer la sécurité de tout un chacun. Je pense également à nos soignants, toujours sur le front depuis de nombreux mois, et à qui nous devons tous nos efforts de prudence pour éviter un rebond épidémique.

En ce début d'année nous déployons avec l'ensemble de nos partenaires la vaccination contre la COVID-19. A partir du 18 janvier, dix centres de vaccination ouvriront progressivement sur le département, qui accueilleront professionnels de santé, ambulanciers et aides à domicile de plus de 50 ans ou présentant des risques de forme grave du COVID-19. Ils seront également accessibles aux personnes volontaires de plus de 75 ans sur rendez-vous. Dans le même temps, la vaccination dans nos EHPAD se poursuit pour protéger nos aînés.

En 2021, l'Etat sera toujours présent à vos côtés. Nous continuerons de déployer nos efforts pour répondre aux problématiques du territoire, aux côtés des élus de la République et des structures engagées pour rendre ce monde meilleur. Il me reste à vous souhaiter pour cette année 2021 tous mes vœux de santé, de bonheur et de réussite. Qu'elle soit riche en accomplissements personnels et professionnels. Bonne année 2021 à tous !

En bref

Sapeur-pompier Volontaire, Pourquoi pas vous ?

Nous avons besoin chaque jour de sapeurs-pompiers volontaires pour assurer les presque 37000 interventions annuelles qu'effectuent les sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire, soit en moyenne une centaine d'interventions par jour.

S'engager comme sapeur-pompier volontaire peut parfois faire peur, alors il est nécessaire de tordre le cou aux idées reçues. D'ailleurs les nouveaux visuels de communication du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire ont été conçus sur ce thème.

Le volontariat est ouvert à tous, hommes, femmes, jeunes et moins jeunes. Cet engagement ne nécessite pas de compétences sportives hors du commun, ni une disponibilité 24heures sur 24.

Nos sapeurs-pompiers volontaires sont formés, écoutés, accompagnés, intégrés dans les équipes.

Alors faites le pas, allez-vous renseigner dans la caserne proche de votre domicile. Vous avez la possibilité de faire une période de découverte avant de vous engager.

Pour vous renseigner appeler le 03 85 35 35 64 ou par mail : volontariat@sdis71.fr

POMPIER VOLONTAIRE POURQUOI PAS VOUS !

POMPIER CE N'EST QUE POUR LES HOMMES ?

- 18% de nos sapeurs-pompiers sont des Femmes



POMPIER C'EST TROP DIFFICILE ?

- Le parcours de formation s'adapte à chacun !

POMPIER CE N'EST QUE POUR LES JEUNES ?

- Jusqu'à 55 ans c'est possible !



POMPIER C'EST TROP PHYSIQUE ?

- Le travail d'équipe est notre force !

POMPIER C'EST TROP CONTRAIGNANT ?

- Les vies, familiale et professionnelle doivent être préservées !



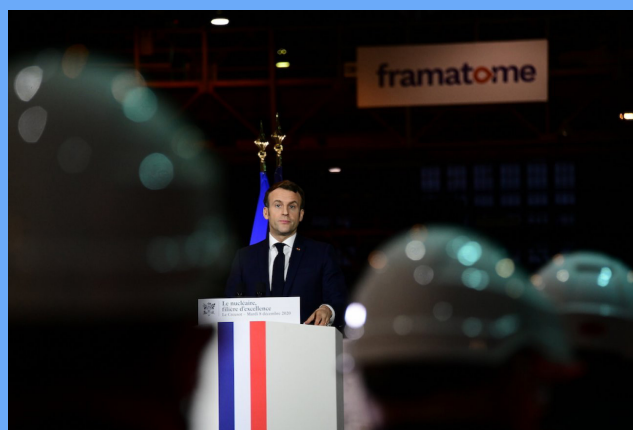
Retrouvez nous sur [Facebook](https://www.facebook.com/SDIS71) [Instagram](https://www.instagram.com/SDIS71) [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/SDIS71) [YouTube](https://www.youtube.com/channel/UCSDIS71) [SDIS71](https://www.sdis71.fr) ou www.sdis71.fr

2 Visite présidentielle

M. Emmanuel MACRON, président de la République

Le mardi 8 décembre 2020, M. Emmanuel MACRON, président de la République s'est rendu à l'entreprise Framatome au Creusot, pour parler de l'avenir du nucléaire, accompagné de trois ministres, Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie, des finances et de la relance, Florence PARLY, ministre des armées et Barbara POMPILI, ministre de la transition écologique.

Le président de la République a, dans un premier temps, effectué une visite de la forge avec quatre élus du département, Rémy Rebeyrotte, député de Saône-et-Loire, Marie-Guite Dufay, présidente du conseil régional, André Accary, président du conseil départemental et David Marti, maire du Creusot et Président de la communauté urbaine. Il a ensuite assisté à une opération de forgeage sur une presse de 11 000 tonnes. Dans un second temps, Emmanuel Macron s'est entretenu avec les représentants du nucléaire et salariés de Framatome.



Emmanuel MACRON visite Framatome en compagnie des ministres et élus



Présentation du porte-avions à propulsion nucléaire



Maquette du nouveau porte-avions à propulsion nucléaire

À l'issue de la visite, Emmanuel MACRON a pris la parole pour annoncer la mise à contribution de Framatome pour le porte-avions de nouvelle génération (PANG) à propulsion nucléaire.

3 Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes

La journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes s'est tenue le 25 novembre dans un contexte particulier de confinement, qui constitue un terreau favorable aux violences conjugales.

Le 25 novembre dernier se tenait la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes. Elle était emprunte d'une dimension toute particulière cette année, les confinements successifs ayant engendré une promiscuité et des huis-clos familiaux, malheureusement propices à la survenance de violences conjugales.

C'est dans ce contexte que le Préfet de Saône-et-Loire, Julien CHARLES, a présidé pour cette journée une réunion avec les acteurs concernés par la lutte contre les violences intrafamiliales.

Cette réunion fut l'occasion :

- d'aborder les mesures faisant suite au Grenelle des violences conjugales, en matière d'hébergement, de prises de plaintes à l'hôpital, de bracelets électroniques, du déploiement des téléphones grave danger, du centre régional pour les auteurs de violences conjugales...

- de présenter les chiffres de la police et de la gendarmerie pour l'année 2020 : 659 femmes ont déposé plainte auprès des forces de l'ordre entre le 1er janvier et le 1er septembre 2020, soit en 8 mois l'équivalent des dépôts de plaintes pour toute l'année 2019.

- de souligner les actions mise en œuvre pendant le confinement (la communication dans les supermarchés, pharmacie et lieux publics ; les permanences mises en places ponctuellement dans les supermarchés) et de tirer le bilan de cette période avec les coordonnateurs des réseaux « Violences-Intra-Familiales ».

- de promouvoir le « fonds Catherine » qui vise à soutenir les projets locaux en faveur de la lutte contre les violences conjugales.

- de revenir sur la création des postes d'Intervenants Sociaux en Police et Gendarmerie (ISCG) pour lesquels le conseil départemental, les collectivités et la préfecture travaillent ensemble sur un dispositif contractuel et financier pour arriver au recrutement de 6 intervenants sociaux.

Les violences faites aux femmes sont l'affaire de tous. Aussi le Préfet a-t-il appelé en conclusion de cette journée à la mobilisation de tous les dispositifs et leviers d'actions pour permettre d'écouter, de secourir et de protéger les personnes victimes de violences au sein des foyers.



Réunion concernant les violences faites aux femmes

Le 25 novembre, journée nationale de la lutte contre les violences faites aux femmes, est une date importante pour la Direction départementale de la sécurité publique de Saône-et-Loire.

Les violences intrafamiliales est l'une des priorités de la Direction départementale de la sécurité publique. Les policiers sont particulièrement investis dans cette mission. Chaque fait de violence intrafamiliale porté à la connaissance des fonctionnaires de police du département fait systématiquement l'objet d'une procédure et d'un avis au Procureur de la République.

Au sein des quatre commissariats du département, des policiers, hommes et femmes, ont été spécialement formés aux violences intrafamiliales afin d'adapter l'écoute et la prise en charge des victimes (majoritairement des femmes) qui ont bien souvent beaucoup de mal à relater les violences qu'elles subissent au sein de leur couple, parfois sous les yeux de leurs enfants.

A Chalon-sur-Saône et à Mâcon, une intervenante sociale est présente à mi-temps dans les locaux du commissariat. Elle reçoit les victimes en amont de leur dépôt de plainte pour une première prise de contact et une évaluation sociale, puis les accompagne, après cette démarche accomplie, afin de les orienter vers les membres des réseaux violences intrafamiliales (VIF) du département. Une matinée par semaine, une juriste de l'association médiation et d'aide aux victimes d'infractions pénales (AMAVIP) est également présente au sein des locaux du commissariat de la cité lamartinienne, elle informe les victimes sur leurs droits, les accompagne et les oriente dans leurs démarches.



Des dispositifs d'accompagnement existent pour permettre aux victimes de déposer plainte :

- La pré-plainte en ligne :
www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

- La plateforme des violences sexuelles et sexistes :
arretonslesviolences.gouv.fr



La BPIA et l'ONACVG ont organisé une collecte de sang et une vente afin de marquer leur soutien au Bleuet de France.

À l'occasion des commémorations du 11 novembre et du Centenaire de l'inhumation du Soldat inconnu, la Base pétrolière Interarmées (BPIA) de Chalon-sur-Saône a souhaité marquer son soutien au Bleuet de France par l'intermédiaire d'une vente organisée en partenariat avec le service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).



Cette vente avait été prévue dans le cadre d'un vaste projet célébrant le lien Armée/Nation construit en partenariat avec la ville de Chalon-sur-Saône, la BPIA et l'ONACVG. En dépit de l'annulation de la cérémonie et des collectes prévues sur la voie publique avec les classes défense et les associations patriotiques, la BPIA s'est fortement mobilisée en réalisant la collecte de sang initialement programmée ainsi qu'une très belle vente au profit du Bleuet de France.

L'ONACVG remercie chaleureusement le Colonel Hilairet ainsi que tous les membres de la BPIA pour leur engagement !

Vente organisée au profit de Bleuet de France



Suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de cette année, une nouvelle commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a été installée le 9 décembre 2020.

Cette nouvelle CDCI, présidée par le préfet, assisté par un rapporteur général et deux assesseurs élus parmi les membres de la commission est composée de 46 membres élus parmi les représentants d'élus communaux, départementaux, régionaux, d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de syndicats mixtes.

Cette commission a pour mission permanente l'établissement et la tenue de la coopération intercommunale dans le département. A ce titre, elle a joué un rôle essentiel dans l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui constitue un exercice de coproduction avec le représentant de l'État.

La CDCI tend à renforcer la coopération intercommunale. À cette fin, elle entend, à leur demande, des représentants des collectivités locales concernées.

Selon les cas, la CDCI est réunie dans sa formation plénière ou dans sa formation restreinte.

L'avis préalable de la CDCI en formation plénière est requis lorsque, dans le cadre de l'application du droit commun de l'intercommunalité, est projeté :

- la création d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ;
- la création d'un syndicat mixte ;
- tout projet de modification de périmètre d'un EPCI ou une fusion de tels établissements qui diffère des propositions du SDCI.

La consultation de la CDCI, en formation restreinte, porte sur les cas de retraits dérogatoires suivants :

- retrait d'une commune d'un syndicat si, par suite de la modification de la réglementation ou de la situation de la commune au regard de cette réglementation, la participation de cette commune au syndicat est devenue sans objet ;
- retrait d'une commune d'un syndicat pour adhérer à une communauté de communes ou retrait d'une ou plusieurs compétences exercées par un syndicat à la carte pour les transférer à la communauté de communes dont la commune est membre ;
- retrait d'une commune d'un syndicat après la mise en œuvre de la procédure prévue pour le cas où est compromis de manière essentielle son intérêt à participer à l'objet syndical ,
- retrait d'une commune d'une communauté de communes pour adhérer à un autre EPCI à fiscalité propre.

Enfin, la CDCI est consultée en formation restreinte dans une composition spécifique dans les cas suivants :

- retrait d'une commune d'un syndicat mixte pour adhérer à une communauté de communes ; lorsque les statuts du syndicat le permettent,
- retrait d'une ou plusieurs compétences qu'une commune lui a transférées pour les transférer à la communauté de communes dont elle est membre.

La réunion de la CDCI du mercredi 9 décembre 2020 s'est tenue à l'amphithéâtre Henri Guillemin, cours Moreau à Mâcon, grâce à la mise à disposition par la ville de Mâcon. Ce lieu a, en effet, pu offrir les conditions nécessaires de respect des mesures sanitaires en vigueur à chacun des membres et participants, que se soit en termes d'espace entre chaque siège ou mise à disposition de gels hydroalcooliques, de masques et de stylos.

Retour en images sur les diverses interventions du groupement de la gendarmerie de Saône-et-Loire durant ces derniers mois.



Disparition d'une personne âgée - Une chienne «Lady» mise à l'honneur
Lundi 16 novembre 2020, vers 18h00, une structure pour personnes âgées du secteur de la commune de Couches signale la disparition d'un pensionnaire de 98 ans. En raison de la vulnérabilité de la personne, de la température extérieure, de gros moyens sont engagés pour rechercher la victime. De nombreux militaires de la compagnie de Chalon-sur-Saône ont été mobilisés, un hélicoptère et l'équipe cynophile du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) de Charolles. Dès son arrivée sur les lieux, la chienne «Lady», de l'équipe cynophile a suivi une piste permettant de découvrir la personne disparue accrochée sur un barbelé à quelques kilomètres de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). La victime a été retrouvée vers 20h30, en bonne santé. La chienne a été félicitée par son maître et a de nouveau attiré l'attention de la hiérarchie sur les résultats régulièrement obtenus.

Contrôle des flux – Contrôle sanitaire

Durant la période COVID, de nombreuses opérations ont été ordonnées par le groupement de gendarmerie de la Saône-et-Loire afin de contrôler les déplacements de la population, de rechercher des infractions liées aux conduites addictives et aux trafics de stupéfiants. Les compagnies de Mâcon, Charolles, Louhans, Chalon-sur-Saône, Autun et l'escadron de sécurité routière ont été très sollicités sur les routes, les voies ferrées et les voies navigables.



Lutte contre l'insécurité routière:
recherche de délits de grande vitesse

L'escadron de sécurité routière de Saône-et-Loire lutte contre les auteurs de délits de grande vitesse. Quelques délinquants de la route ont été interceptés. Leurs permis ont été retirés et les véhicules placés en fourrière. Les vitesses enregistrées sont au delà de 50 km/m de la vitesse autorisée.

Lutte contre les actes de torture contre les animaux

Le groupement de gendarmerie de Saône-et-Loire s'est engagé par le biais de patrouilles dédiées, à la recherche d'éléments de nature à identifier les auteurs des actes de torture et de sévices graves sur les animaux.



Afin de garantir la qualité et la sécurité des produits et services et de prévenir les fraudes et pratiques commerciales trompeuses, la Direction Départementale de la Protection des Populations de Saône-et-Loire est mobilisée pour faire cesser ces pratiques et les faire sanctionner.

Depuis la crise sanitaire liée à la Covid-19, les consommateurs privilégient l'achat en ligne. Selon la Fédération de l'e-commerce et de la vente à distance (FEVAD), les ventes sur internet ont progressé de 8 % au 3e trimestre 2020.

Voici quelques conseils pour effectuer vos achats en toute sérénité.

1. Vérifiez l'identité du vendeur

Avant toute commande, il est important de vérifier que le site internet sur lequel vous naviguez n'est pas seulement une façade. Le vendeur en ligne doit obligatoirement mettre à disposition des consommateurs, de façon claire et compréhensible, les informations relatives à son identité. Ces mentions légales (raison sociale, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique) sont généralement présentes dans les conditions générales de vente.

Il faut rester vigilant lors de vos achats sur les « places de marché » (« marketplace ») ! Le vendeur n'est pas la plateforme en elle-même mais un vendeur tiers qui doit être clairement identifié.

2. Vérifiez la e-réputation du vendeur

Si vous ne connaissez pas le site internet sur lequel vous naviguez, il est préférable de vérifier sa e-réputation. Pour cela, il suffit d'entrer le nom du site suivi éventuellement du mot « arnaque » dans un moteur de recherche. Diversifiez vos sources d'informations pour avoir un avis objectif.



3. Soyez attentifs à la description des produits et faites attention aux offres trop alléchantes

Lisez attentivement le descriptif du produit (dénomination, qualité, taille ou mesures, composition, accessoires fournis, etc) et ne vous contentez pas de la photographie.

Soyez vigilants vis-à-vis des mentions pouvant influencer votre comportement d'achat en induisant un sentiment d'urgence ayant pour but d'accélérer votre décision d'achat. Prenez le temps de la réflexion et de la comparaison.

QUE FAIRE EN CAS DE LITIGE ?

1. Contacter le service clientèle en exposant votre problème.

Ce premier contact peut être fait par téléphone et complété, au besoin, d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Lors de vos achats sur internet, vous disposez, sauf exceptions, d'un droit de rétractation de 14 jours et votre produit dispose de la garantie légale de conformité. Par ailleurs, le vendeur doit vous communiquer le délai de livraison. À défaut, ce délai est de 30 jours.

2. Contacter les associations de consommateurs.

3. Contacter la médiation de la consommation qui est un service gratuit pour le consommateur.

4. Contacter la DGCCRF (<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf>).

5. Saisir la justice si, après toutes vos démarches, le litige n'est pas résolu.

9 Soutien de l'État aux projets d'investissement

Le soutien financier de l'État auprès des collectivités locales du département s'élève à plus de 28 millions d'euros, répartis entre la dotation d'équipement des territoires ruraux, la dotation de soutien à l'investissement local, le fonds national d'aménagement et de développement du territoire et la dotation politique de la ville.

1. La dotation d'équipement des territoires ruraux

En 2020, l'enveloppe de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en Saône-et-Loire est de 14 158 120 €.

Elle a permis le financement de 301 projets d'investissement dont le taux moyen de subvention est de 27%. Les principaux domaines d'intervention sont le soutien au développement économique et touristique, les équipements nécessaires à la création ou au maintien des services à la population, les projets de développement social et de santé, les projets scolaires et périscolaires, les aménagements des centres bourgs, la restauration du patrimoine rural et les actions en faveur des espaces naturels.

Exemples de projets :

Service public scolaire et de la petite enfance

- 819 564 € pour la première tranche de l'opération « Construction d'un pôle scolaire » portée par la Communauté de communes de Bresse Louhannaise Intercom'

Soutien au développement économique

- 750 000 € pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement de la ZAE Echo Parc à Sennecey-le-Grand
- 232 000 € pour l'extension de la ZAE de Saint Forgeot portée par la Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Service public de la santé

- 300 000 € pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire portée par la commune de Buxy



Développement durable et respect de l'environnement

- 250 500 € pour la troisième tranche de l'opération « Réalisation de déplacements doux communautaires à Digoin » portée par la Communauté de communes Le Grand Charolais

2. La dotation de soutien à l'investissement local

En 2020, l'enveloppe initiale de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élevait à 5 764 180 €, pour la Saône-et-Loire. Dans le cadre du plan de relance, la DSIL a été abondée d'une enveloppe complémentaire de 7 081 080€ permettant de financer des projets rattachés aux priorités fixées par le gouvernement : la transition écologique, la résilience sanitaire et la préservation du patrimoine culturel.

C'est donc une enveloppe globale de DSIL de 12 845 260 € qui a permis le financement de 42 projets d'investissement structurants pour lesquels le taux moyen de subvention s'élève à 40 %.

Exemples de projets :

- 472 345 € pour la rénovation thermique du complexe sportif Jean Zay à Blanzay
- 228 162 € pour l'aménagement d'un cabinet médical à Marmagne
- 320 869 € pour la réhabilitation et extension de l'école de Colombier-en-Brionnais

3. Le fonds national d'aménagement et du développement du territoire

Le soutien financier global de l'État au titre du fonds national d'aménagement et du développement du territoire (FNADT) en 2020 s'élève à 1 064 713 € dont 661 605 € pour soutenir des projets inscrits dans des contrats signés entre l'État et les territoires.

Exemple de projet :

- 64 500 € attribués à la communauté de communes du Grand Autunois Morvan pour l'animation et l'ingénierie du contrat de transition écologique sur trois ans.

4. Politique de la ville

L'enveloppe 2020 de la dotation de la politique de la ville s'élève à 440 823 €.

Un comité local de cohésion territoriale pour aider les collectivités à élaborer et mettre en œuvre leurs projets.

Le préfet de Saône-et-Loire, a installé le 4 décembre 2020 le comité local de cohésion territoriale, prévu dans le cadre de la mise en place de l'organisation locale de l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), créée le 1er janvier 2020.

Vous êtes une collectivité et vous souhaitez bénéficier de l'accompagnement de l'ANCT ?

Une seule adresse :
anct@saone-et-loire.gouv.fr

Le comité local de cohésion territoriale constitue l'organe de pilotage et de suivi de l'action de l'agence en Saône-et-Loire. L'installation du comité local, qui s'est tenue en visioconférence, a rencontré un vif succès, en réunissant 70 participants : services de l'État, élus (parlementaires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale) et acteurs de l'ingénierie territoriale (opérateurs de l'État et ingénierie publique de l'État et des collectivités). Le directeur général de l'ANCT, M. LE BRETON, est notamment intervenu pour présenter les objectifs, missions et modes d'intervention de l'agence.

Le comité local va désormais travailler sur l'élaboration d'une stratégie d'intervention départementale, qui permettra de prioriser les demandes d'accompagnement formulées par les territoires. Des rencontres de l'équipe ANCT locale avec les présidents des intercommunalités ont été organisées tout au long du mois de décembre afin de recueillir les besoins prioritaires d'accompagnement des territoires. La proposition de stratégie d'intervention sera présentée lors du prochain comité local de l'ANCT, prévu au printemps prochain.



L'agence a pour mission de conseiller et d'accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets. Elle constitue un guichet unique pour les collectivités, facilitant leur accès aux ressources nécessaires (ingénierie technique et financière, partenariats, subventions) pour concrétiser leurs projets. Le préfet de département en est le délégué territorial, et le directeur départemental des territoires le délégué territorial adjoint.



La Société d'Agriculture et d'Élevage du Charolais organise tous les ans une manifestation internationale, «le festival du boeuf», qui accueille un grand concours de bovins de boucherie, un concours des apprentis bouchers ainsi que de nombreuses animations et démonstrations culinaires.

Le «Festival du Boeuf» se déroule habituellement dans la ville «berceau» de la race charolaise, à Charolles, au parc des expositions.

En raison de la crise sanitaire, les établissements recevant du public de type T (lieux de foire-expos, salons) n'étant pas autorisés à ouvrir en période de confinement, l'organisation de cette manifestation semblait compromise pour cette année 2020.

Le festival du boeuf étant une manifestation traditionnelle constituant un enjeu économique majeur tant pour la race charolaise que pour la filière de l'élevage, le Préfet de Saône-et-Loire a souhaité que toutes les possibilités de dérogation soient examinées. Le Sous-préfet de l'arrondissement de Charolles s'est ainsi attaché à accompagner la Société d'Agriculture afin de permettre le maintien du volet négoce du festival, sur un nouveau site adapté à la manifestation et garantissant le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Le concours de bovins de boucherie a ainsi été autorisé par arrêté préfectoral et s'est déroulé à titre exceptionnel sur le site du marché au cadran de la commune de Saint-Christophe-en-Brionnais le 4 décembre 2020.



Cette manifestation très attendue par la filière de l'élevage a été une réussite sur le plan économique, pour la grande satisfaction des agriculteurs présents, puisque l'ensemble des bêtes présentées ce jour-là (près de 500), sélectionnées et préparées depuis des mois par les éleveurs, ont été vendues.



SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'ÉTAT EN SAÔNE-ET-LOIRE

Facebook & Twitter



L'État
de Saône-et-Loire
sur FACEBOOK
@Prefet71



L'État
de Saône-et-Loire
sur TWITTER
@Prefet71

www.saone-et-loire.gouv.fr